

Requête

Numéro d'entreprise du Québec									
NEQ	1	1							

Au registraire des entreprises : la requête de la personne morale (inscrire le nom actuel)

**Expose que :**

1- La requérante a été constituée en personne morale le \_\_\_\_\_ par lettres patentes émises en vertu de la Loi sur les compagnies.  
Date de constitution (année/mois/jour)

2- La résolution n° \_\_\_\_\_ adoptée le \_\_\_\_\_ modifie :  
Date de l'adoption de la résolution (année/mois/jour)

Marquer la (les) case(s) appropriée(s) d'un X.

les pouvoirs ou les objets . . . . .	<input type="checkbox"/>	le nombre d'administrateurs . . . . .	<input type="checkbox"/>
les biens immobiliers ou les revenus en provenant . . . . .	<input type="checkbox"/>	le siège (localité) . . . . .	<input type="checkbox"/>
<u>le nom</u> . . . . .	<input type="checkbox"/>	les autres dispositions . . . . .	<input type="checkbox"/>

↓  
Inscrire le nouveau nom et sa version s'il y a lieu.

3- Cette résolution autorise les administrateurs qui y sont mentionnés à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des lettres patentes supplémentaires.

4- Les lettres patentes supplémentaires ne sont pas demandées dans un but illégal mais de bonne foi et dans l'intérêt de la requérante.

En conséquence, la requérante vous demande de lui accorder des lettres patentes supplémentaires pour confirmer les dispositions énoncées dans la résolution ci-jointe.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Localité Année/mois/jour

\_\_\_\_\_  
**Signature d'un administrateur autorisé**

\_\_\_\_\_  
**Signature d'un administrateur autorisé**

Signer et retourner tous les documents accompagnant cette demande avec votre paiement.  
Ne pas télécopier.



Résolution n° \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé**

**Nom de la personne morale**

**Déclaration d'un signataire de la demande**

Je, \_\_\_\_\_  
Prénom et nom

\_\_\_\_\_  
Profession ou occupation

\_\_\_\_\_  
N°, rue, app./bureau

\_\_\_\_\_  
Municipalité/ville, province, code postal et pays

déclare solennellement que :

1- je suis \_\_\_\_\_ dûment autorisé par la personne morale pour présenter la demande de lettres  
Titre ou fonction  
patentes supplémentaires ;

2- les faits énoncés dans la demande sont vrais et suffisants.

Et j'ai signé \_\_\_\_\_  
Signature

**Affirmation solennelle**

L'affirmation solennelle doit être reçue et signée par une personne habilitée à recevoir les serments. Si cette personne n'est pas avocat, notaire ou juge, il y a lieu d'inscrire le nom du district judiciaire pour lequel elle a été nommée ou son matricule de commissaire à l'assermentation. **L'affirmation solennelle doit être signée à une date identique ou postérieure à celle de la demande.**

Le signataire de la demande ne peut agir comme commissaire à l'assermentation.

Affirmé solennellement devant moi à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Localité Année/mois/jour

\_\_\_\_\_  
Signature du commissaire à l'assermentation

District judiciaire \_\_\_\_\_  
ou  
Numéro matricule du commissaire à l'assermentation \_\_\_\_\_  
ou  
Qualité \_\_\_\_\_

## Qu'est-ce qu'une demande pour lettres patentes supplémentaires ?

La demande pour lettres patentes supplémentaires est utilisée lorsqu'une personne morale sans but lucratif désire modifier les dispositions de ses lettres patentes concernant :

- les pouvoirs ou les objets ;
- les biens immobiliers ou les revenus en provenant ;
- le nom ;
- le nombre d'administrateurs ;
- le siège ;
- les autres dispositions.

Ces dispositions découlent de la Loi sur les compagnies. Veuillez au besoin vous référer au texte légal qui a préséance sur les présentes.

Si la personne morale opte pour un nouveau nom, la demande doit obligatoirement être accompagnée d'un rapport de recherche des noms utilisés et déclarés au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, ci-après appelé registre des entreprises, obtenu préalablement et, s'il y a lieu, de la confirmation de réservation de nom.

Le registraire des entreprises déposera les lettres patentes supplémentaires au registre des entreprises et vous retournera un exemplaire.

## Conditions relatives au nom

Le registraire des entreprises exerce un contrôle sur certains aspects du nom proposé. Ainsi, ce nom ne doit pas entre autres contrevenir aux dispositions de la Charte de la langue française ou être identique à un nom utilisé par une autre personne, une autre société ou un autre groupement au Québec, en tenant compte notamment des critères déterminés par règlement.

La personne morale sans but lucratif a toujours le devoir de s'assurer que le nom proposé est conforme aux dispositions de l'article 9.1 de la Loi sur les compagnies et de ses règlements ainsi qu'au Règlement sur la langue du commerce et des affaires. Le contrôle exercé par le registraire des entreprises ne l'en dispense pas.

S'il est établi sur plainte d'un intéressé que le nom prête à confusion avec un autre nom ou enfreint autrement la loi et/ou les règlements, l'utilisateur peut être contraint de le remplacer.

## Quand transmettre la demande pour lettres patentes supplémentaires ?

La demande pour lettres patentes supplémentaires doit être transmise dans les 6 mois suivant l'adoption de la résolution par les 2/3 des membres présents à une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin.

## Où transmettre la demande pour lettres patentes supplémentaires ?

La demande ainsi que tout autre document requis par la Loi sur les compagnies doivent être transmis par la poste au ministère du Revenu, à la Direction du registraire des entreprises. Voyez l'adresse indiquée ci-dessous.

## Modalités de paiement et tarifs

[Consulter la liste des tarifs.](#)

Notes : Ce formulaire doit être imprimé ou dactylographié, lisible et propre à la reproduction par microfilm et photocopie.  
L'impression recto-verso de ce formulaire n'est pas acceptée.

## Pour nous joindre

Par téléphone	En personne		Par la poste
<p>Heures d'accessibilité des services : Du lundi au vendredi : 8 h 30 – 16 h 30</p> <p>Téléphone : Région de Québec : 418 644-4545 Région de Montréal : 514 644-4545 Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545</p>	<p><b>Services Québec</b></p>		<p>Adresse : Ministère du Revenu Direction du registraire des entreprises C. P. 1153 Québec (Québec) G1K 7C3</p>
	<p><b>À Québec</b></p> <p>Heures d'accessibilité des services : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 – 16 h 00 Mercredi : 9 h 00 – 16 h 00</p> <p>Adresse : 787, boulevard Lebourgneuf Québec (Québec)</p>	<p><b>À Montréal</b></p> <p>Heures d'accessibilité des services : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 – 16 h 00 Mercredi : 10 h 30 – 16 h 00</p> <p>Adresse : 2050, rue De Bleury, RC 10 Montréal (Québec)</p>	

Votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ) vous permet de consulter en tout temps votre dossier dans le site suivant : [www.registreentreprises.gouv.qc.ca](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca).  
Tous les formulaires du registraire des entreprises peuvent être remplis dans ce site.

Nous désirons vous informer qu'il existe trois modalités de paiement pour toutes vos transactions d'affaires avec le registraire des entreprises, à savoir :

1. en espèces ou par carte de débit Interac, en personne seulement ;
2. par chèque ou mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu ;
3. par carte de crédit MasterCard ou Visa (remplissez la section ci-dessous).

### Demande pour lettres patentes supplémentaires

Personne morale sans but lucratif		
	Tarif régulier	Tarif prioritaire
Lettres patentes supplémentaires	65,00 \$	97,50 \$

**Demande de service prioritaire : Oui**

Pour bénéficier de ce service,

- remplissez la section de droite ;
- joignez cette page au formulaire rempli ;
- inscrivez « Service prioritaire » sur l'enveloppe.

Prénom et nom

N°, rue, app./bureau

Municipalité/ville et province

Code postal et pays

Indicatif régional et n° de téléphone






Montant payé

Votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ) [si disponible]

Numéro de la carte

Date d'expiration de la carte

(MMAA)

Signature

Pour un paiement par carte de crédit, joignez cette page à votre formulaire.